

## VITIS – BEST OF M&G



FICHE D'INFORMATION COMMERCIALE DU FONDS INTERNE COLLECTIF **VITIS – BEST OF M&G**  
ÉLIGIBLE AU SEIN D'UN CONTRAT D'ASSURANCE - VIE **VITIS ALL IN ONE**

## VITIS – BEST OF M&G

- └ Fonds interne collectif
- └ Sous-jacent au contrat VITIS All In One (branche 23)
- └ Horizon de placement conseillé: 3 ans
- └ Classe de risque exprimée en SRI: 2 sur 7
- └ Sans protection du capital

*“ Dans la course à la qualité, il n’y a pas de ligne d’arrivée. ”*

(David Todd Kearns)

**VITIS – Best of M&G** est un **fonds interne collectif de Vitis Life S.A. - Belgian Branch** visant à dégager un rendement positif sur une période de trois ans grâce à une sélection de fonds de M&G Luxembourg S.A. et/ou M&G Securities Limited qui offrent une exposition à un portefeuille géré d’actifs mondiaux.

### À PROPOS DE M&G

M&G, avec plus de 323 milliards d’euros d’actifs sous gestion, est l’un des plus grands gérants d’actifs dans le monde. Expert en placements financiers depuis plus de 85 ans, M&G gère des fonds dans les principales classes d’actifs que sont les obligations, les actions, la gestion diversifiée et l’immobilier.



**£ 285** mds  
sous gestion



**350** collaborateurs



Siège social  
à Londres,  
bureaux dans  
**16** pays

L’équipe d’investissement ‘**M&G Macro & Multi Asset Investment Team**’ gère 18,8 milliards d’euros à travers différentes stratégies et exécute des mandats pour des fonds de pension, des fonds souverains, des autorités locales et des clients finaux de M&G.

### LA GESTION PILOTÉE

La gestion pilotée permet d’avoir **accès à l’ensemble des fonds et des stratégies de M&G Investments**. Les spécialistes de M&G conseillent Vitis Life dans la constitution du fonds interne collectif en tenant compte des évolutions de marché et du SRI (indicateur de risque synthétique) convenu.

## DIVERSIFICATION DES FONDS

L'équipe d'investissement M&G Macro & Multi Asset Investment Team a **soigneusement sélectionné** 14 fonds afin de constituer le fonds interne collectif VITIS - Best of M&G (allocation modèle au 01/01/2019):

### ACTIONS

M&G (Lux) Global Dividend Fund  
M&G (Lux) European Strategic Value Fund  
M&G (Lux) Pan European Dividend Fund  
M&G (Lux) Japan Fund  
M&G (Lux) Asian Fund  
M&G (Lux) Global Emerging Markets Fund

### OBLIGATIONS

M&G (Lux) Absolute Return Bond Fund  
M&G (Lux) Emerging Markets Bond Fund  
M&G (Lux) Emerging Market Hard Currency Bond Fund

### MIXTE

M&G Optimal Income Fund  
M&G (Lux) Global Target Return Fund  
M&G (Lux) Conservative Allocation Fund  
M&G (Lux) Dynamic Allocation Fund  
M&G (Lux) Episode Macro

## LES 3 BLOCS DE CONSTRUCTION DES ALLOCATIONS D'ACTIFS

L'allocation d'actifs représente la **stratégie de répartition des actifs financiers** au sein d'un portefeuille. Le montant des fonds à investir est divisé entre des catégories d'actifs différentes, comme les actions, obligations, liquidités et autres.

### 1 - CADRE D'ÉVALUATION

Inclusion d'une « marge de sécurité » au travers d'opportunités de valorisation.

→ Sur base d'une analyse quantitative, l'équipe d'investissement évalue où se trouvent les opportunités: Dans les obligations d'État allemandes? Dans l'immobilier? Dans les actions européennes?

### 2 - ALLOCATION D'ACTIFS DYNAMIQUE

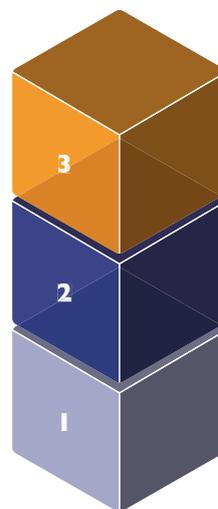
Identification et fixation d'« opportunités épisodiques »

→ Répartition dynamique des actifs et gestion du risque: l'équipe d'investissement identifie tout au long des différentes phases des « opportunités épisodiques ». Celles-ci peuvent donner lieu à tout moment à un repositionnement des actifs.

### 3 - DIVERSIFICATION DES CLASSES D'ACTIFS

Large gamme de classes d'actifs mondiales

→ L'équipe d'investissement compose un portefeuille largement diversifié, réparti sur des classes d'actifs sans limites géographiques.



☂ Gestion du risque intégrée à chaque étape.

## DES MARGES D'INVESTISSEMENT FLEXIBLES

En cas de **position neutre**, VITIS - Best of M&G investira

- └ 30% en actions
- └ 60% en obligations (tant long que short, tant en obligations d'État qu'en obligations d'entreprises)
- └ 10% en « autres », essentiellement en cash, certificats immobiliers, obligations convertibles et infrastructures

M&G a la possibilité d'**adapter les marges d'investissement\*** comme suit:

- └ Actions: 0% à 60%
- └ Obligations: 0% à 100%
- └ Autres: 0% à 20%.

\* chiffres basés sur des marges du passé, qui ne sont pas une garantie pour le futur.  
La possibilité d'investir jusqu'à 0% ne signifie pas que cet investissement est sans risque.



## LES PRINCIPAUX ATOUTS DU VITIS – BEST OF M&G

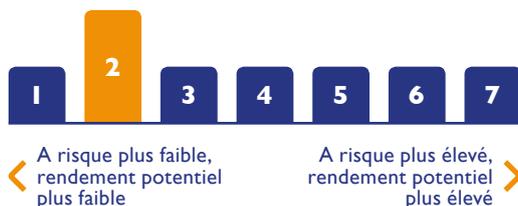
- └ Le meilleur de M&G.
- └ Différentes expertises parmi les classes d'actifs.
- └ Réactivité aux mouvements de marchés.
- └ Accès à des stratégies de banque privée et de clients institutionnels.
- └ Une structure de coûts moindre.

## LES PRINCIPAUX RISQUES DU VITIS – BEST OF M&G

- └ **Risque actions:** la valeur du fonds peut baisser en cas de baisse des marchés actions.
- └ **Risque de crédit:** le risque qu'un émetteur ne remplisse pas ses obligations.
- └ **Risque lié à la gestion discrétionnaire:** il existe un risque que le fonds interne collectif ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.
- └ **Risque de taux:** ce risque se traduit par une baisse de la valeur du fonds en cas de fluctuations des taux d'intérêt.

## INDICATEUR DE RISQUE SYNTHÉTIQUE (SRI)

Le SRI est un indicateur de risque synthétique permettant d'apprécier le niveau de risque d'un fonds de placement par rapport à un autre. Une classe de risque de 1 signifie un faible risque et un faible rendement potentiel. Une classe de risque de 7 correspond à un risque élevé et à un rendement potentiel élevé. Le SRI indique donc la probabilité que le fonds interne collectif enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés financiers ou d'une impossibilité de l'assureur de payer l'investisseur.



Le VITIS - Best of M&G a un SRI de 2, ce qui correspond à une **classe de risque basse**.

## RÉPARTITION DES ACTIFS DU VITIS - BEST OF M&G

Le VITIS - Best of M&G investit principalement dans des parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), en conformité avec les règles d'investissements suivantes prévues par l'annexe n°1 de la Lettre Circulaire 15/3 du Commissariat aux Assurances :

CLASSE D'ACTIFS	LIMITES PAR ÉMETTEUR	LIMITES GLOBALES
└ OPCVM conformes à la directive modifiée 2009/65/CE	└ Sans limite	└ Sans limite
└ Comptes à vue, à préavis ou à terme	└ 20%	└ 20%

## A PROPOS DU VITIS - BEST OF M&G

Les informations reprises ci-après sont un **extrait du règlement de gestion** concernant le fonds interne collectif (FIC) VITIS - Best of M&G, sous-jacent éligible au contrat VITIS All In One. Vous trouverez **une information plus élaborée** concernant le FIC et notamment les frais et les risques relatifs au VITIS - Best of M&G dans ledit règlement de gestion, disponible sur simple demande auprès de votre intermédiaire en assurances.

### Description du fonds

Le VITIS - Best of M&G est un des fonds internes collectifs (FIC), soumis au droit luxembourgeois, éligibles au sein du contrat d'assurance-vie VITIS All In One.

- └─ **Lancement:** 01/09/2018
- └─ Fonds ouvert à **durée indéterminée**
- └─ **Rendement non garanti**
- └─ **Objectif:** Le FIC vise à dégager un rendement positif sur une période de trois ans grâce à une sélection de fonds de M&G Luxembourg S.A. et/ou M&G Securities Limited qui offrent une exposition à un portefeuille géré d'actifs mondiaux.

Des scénarios de performance sont présentés dans le document d'informations clés lié au VITIS - Best of M&G disponible sur <http://www.vitislife.com/fr-be/pki>

### Investissement minimal

**5.000 euros** moyennant le respect de la prime minimale de 50.000 euros au profit du contrat VITIS All In One.

### VNI du fonds

**Hebdomadaire**, publiée sur le site internet de Vitis Life S.A.: <http://www.vitislife.com/fr-be/about/category/7>

### Résumé des frais du fonds

- └─ Commission de gestion: **0,25 %** par an, HTVA
- └─ Frais de distribution: **0,50 %** par an, HTVA
- └─ Frais afférents à la banque dépositaire: **min. 0,06 - max. 0,12 %** par an (pas de TVA)
- └─ Frais afférents au calcul de la VNI et à l'administration du fonds: **5.000 euros** par an, HTVA

Afin de maîtriser les coûts, ce fonds interne collectif est – chaque fois que cela est possible - constitué de parts institutionnelles.

### Risques du fonds

- └─ **Risque actions:** La présence d'instruments financiers classés actions dans l'actif du FIC expose celui-ci aux fluctuations des marchés actions. En cas de baisse des marchés actions et/ou de dégradation de la situation commerciale et financière des sociétés dont les actions composent directement ou indirectement l'actif du FIC, la valeur nette d'inventaire du FIC pourra baisser.
- └─ **Risque de crédit:** La présence d'instruments financiers classés produits de taux dans l'actif du FIC l'expose aux effets de la variation de la qualité de crédit de l'émetteur du produit de taux. La dégradation de la qualité de crédit d'un émetteur entraîne une baisse de la valeur des produits de taux composant l'actif du FIC et par conséquent une baisse de la valeur nette d'inventaire du FIC.
- └─ **Risque lié à la gestion discrétionnaire:** Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, produits de taux). Il existe un risque que le FIC ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.
- └─ **Risque de taux:** La présence d'instruments financiers classés produits de taux dans l'actif du FIC expose celui-ci aux effets des fluctuations des taux d'intérêt. Une hausse des taux d'intérêt entraîne un recul de la valeur en capital des produits de taux composant l'actif du FIC et par conséquent une baisse de la valeur nette d'inventaire du FIC.
- └─ **Risque en capital:** Le FIC ne bénéficie d'aucune protection, ni garantie, de sorte qu'il est possible que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

## A PROPOS DU CONTRAT VITIS ALL IN ONE

Les informations suivantes sont **un extrait de la fiche info financière assurance-vie** du contrat VITIS All In One, dans laquelle vous trouverez **une information plus élaborée** concernant les conditions de souscription, les risques, les frais, la fiscalité et les autres types de fonds de placements éligibles à ce contrat. La fiche info financière est disponible sur simple demande auprès de votre intermédiaire en assurances.

### Description du contrat

VITIS All In One (branche 23) est un **contrat d'assurance-vie de droit belge** souscrit auprès de Vitis Life S.A. - Belgian Branch, à **durée déterminée ou indéterminée**, sans garantie de capital ni de rendement et dont les primes sont réparties dans des fonds de placement sélectionnés par le preneur d'assurance selon son profil de risque.

### Prime minimale du contrat

La prime initiale minimale du contrat est de **50.000 euros**, avec possibilité d'effectuer des versements complémentaires à partir de 5.000 euros.

### Fiscalité du contrat

Actuellement, les résidents belges sont soumis à la fiscalité de leur domicile fiscal qui se résume comme suit:

- └ Une **taxe de 2 %** est prélevée sur le montant de chaque prime versée.
- └ En cas de **rachat, de décès de l'assuré ou d'échéance** en cas de vie du contrat d'assurance-vie, il n'y a pas de précompte mobilier dû.
- └ En cas de **décès** de l'assuré, les sommes versées au bénéficiaire sont en principe soumises aux droits de succession.

Ces informations sont basées sur la législation fiscale belge en vigueur au 30.07.2018 et peuvent évoluer dans le temps.

### Frais du contrat

- └ **Frais d'entrée:** Maximum 2% de la prime versée.

#### └ **Frais de rachat:**

- Durant la 1<sup>ère</sup> année: 3% de la réserve rachetée
- À partir de la 2<sup>ème</sup> année: 2% de la réserve rachetée
- À partir de la 3<sup>ème</sup> année: 1% de la réserve rachetée
- À partir de la 4<sup>ème</sup> année: 0% de la réserve rachetée

Possibilité d'effectuer un rachat partiel par an pour maximum 10% des primes versées (après taxe sur les primes) sans frais de rachat.

- └ **Frais d'administration du contrat:** Maximum 2% par an de la réserve augmenté d'un montant fixe de 200 euros par an. L'assureur conserve le droit de pouvoir modifier unilatéralement et à tout moment ces frais.

	<b>IN</b> (par opération d'investissement)	<b>OUT</b> (par opération de désinvestissement)
Fonds interne dédié	250 EUR	250 EUR
Fonds interne collectif	0 EUR	125 EUR
Fonds externe (OPCVM)	125 EUR	125 EUR

## DOCUMENTATION PRÉALABLE À L'INVESTISSEMENT

Votre situation personnelle, votre appétit pour le risque, votre horizon de placement sont des éléments importants lors du choix d'investissement. L'information contenue dans cette fiche d'information commerciale ainsi que les documents d'informations clés (DIC), le règlement de gestion, la fiche info financière assurance-vie et les conditions générales du contrat VITIS All In One constituent l'**information précontractuelle essentielle** pour effectuer votre choix. Vous êtes tenu d'en prendre connaissance avant toute décision d'investissement. Nous vous invitons à contacter votre intermédiaire en assurances pour obtenir ces documents sans frais, ainsi que pour bénéficier d'un conseil adapté à votre situation.

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

### ASSUREUR

**Vitis Life S.A. - Belgian Branch:** Jan Emiel Mommaertslaan 20 B à B-1831 Diegem, BCE 0686.903.619, succursale belge de Vitis Life S.A., entreprise d'assurances dont le siège social est situé au 52, boulevard Marcel Cahen à L-1311 Luxembourg. Vitis Life S.A. est agréée par le Commissariat aux Assurances pour les opérations d'assurances relevant des branches « Vie » en vertu d'un arrêté délivré par le Ministère des Finances luxembourgeois (Réf.: S07/5) en date du 30 janvier 1995 et enregistrée en Belgique auprès de la FSMA.

### PLAINTES

Toute réclamation ou plainte relative à un contrat VITIS All In One ou au fonds interne collectif peut être adressée à l'assureur:

- **Service Réclamations** - Vitis Life S.A. - Belgian Branch  
Jan Emiel Mommaertslaan 20 B à B-1831 Diegem  
belgianbranch@vitislife.com - <http://www.vitislife.com/be-fr/complaint>

### VOUS POUVEZ ÉGALEMENT VOUS ADRESSER

- à l'**Ombudsman des Assurances**  
Square de Meeûs, 35 à B-1000 Bruxelles  
info@ombudsman.as - [www.ombudsman.as](http://www.ombudsman.as)  
tél: 02 547 59 71
- au **Commissariat aux Assurances**  
7, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg
- à l'**Association des Compagnies d'Assurance et Réassurance (ACA)**  
12, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

**POUR DE PLUS AMPLES  
RENSEIGNEMENTS**

Contactez votre intermédiaire en assurances  
ou l'un de nos Wealth Insurance Consultants  
au **+32 2 486 27 71**

**VITIS LIFE S.A.  
BELGIAN BRANCH**

Jan Emiel Mommaertslaan 20 B • 1831 Diegem  
+ 32 2 486 27 71 • [belgianbranch@vitislife.com](mailto:belgianbranch@vitislife.com)  
[www.vitislife.com](http://www.vitislife.com) • [www.thebestofbothworlds.be](http://www.thebestofbothworlds.be)